

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anzeville-Ambourville
Anquetièreville
Anzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bos-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Declar
Hautot-sur-Seine
Héneville
Heurteville

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Jeudi 21 septembre à 17 heures 30 sur l'espace naturel de la Tourbière d'Heurteville (salle pédagogique) sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire			X	Pouvoir à S. Bonenfant
	Jean DELALANDRE	Titulaire			X	
	Clotilde EUDIER	Titulaire			X	Pouvoir à B. Bellanger
	Pascal HOUBRON	Titulaire			X	
	Agnès LALOI	Titulaire			X	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire	X			
	Brigitte MANZANARES	Titulaire			X	
	Didier TERRIER	Titulaire			X	
	Patricia RENO	Suppléante			X	
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire			X	
	Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Titulaire			X	
	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Suppléante			X	
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire			X	Pouvoir à J. Delalandre
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	X			
CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire			X	
CC Yvetot-Normandie	Denise HEUDRON	Suppléante			X	
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			X	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant			X	
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	X			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire	X			
	Françoise DENIAU	Titulaire			X	
	Marc MIGRAINE	Titulaire	X			

Junnières
La Boaille
La Certangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Junnières
Le Trail
Louvetoil
Mauzéville-sainte-Georgie
Mauzy
Norville
Notre Dame de Biquetuit
Pelleville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Eleau
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taite
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigier-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Teulleville-la-Côte
Teulleville-la-Corbeline
Triquerville
Valleville-la-Rue
Villeguier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barnesville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueton
Bourneville
Caumont
Cotteville
Cerneville-sur-Risle
Etréville
Foulbec
Foumetot
Hauville
Houqueville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Rouel
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Bacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Sauveur-de-la-Roche
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thouan
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touffainville
Touville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 076-257602847-20230921-202309093TE-DE

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canledeu
Caudeteuc-en-Caux
Ducfair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Maitelaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Mauzéville-sainte-Gentrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Pétiville
Quevillon
Sahuis
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Éclan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Baineville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquehon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étreville
Fouillebec
Foumetot
Hauville
Hauguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marsais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacerville
Saint-Pierre-du-Viel
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Recque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touffainville
Trouville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

	Annick DESSAUX	Suppléante	x			
	Didier FERAY	Suppléant		x		
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant			x	
Communes de l'Eure	Gwendoline PRESLES	Titulaire			x	
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant	x			
	Maryline LOUVEL	Suppléante			x	

Autres personnes présentes ou excusées

Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire		x
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture	x	
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Délégué « révision de charte »	x	

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
 Anville-Ambouville
 Anquetville
 Auzebas
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantefeu
 Caudébec-en-Caux
 Duclat
 Haillet-sur-Seine
 Heaumeville
 Heurteville
 Jumèges
 La Bouille
 La Cerangue
 La Hailleraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumèges
 Le Trait
 Louvelot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Norville
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Petville
 Quevion
 Sahlurs
 Saint-Anoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscharville
 Saint-Maurice-d'Elan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haye
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Pair
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigne-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Côte
 Touffreville-la-Croix
 Triquerieville
 Valleville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	14/09/2023
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	11
Dont nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants pour	11
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2023-09-093/TE

Ambition 2	Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire
Objectif Stratégique	
Objectif Opérationnel	
Analytique	

Prise en charge des frais de déplacement des membres du jury du concours des pratiques agro-écologiques « prairies et parcours » pour l'année 2023

En 2023, le Parc a organisé le concours général agricole des pratiques agro-écologiques « prairies et parcours » sur le secteur de la boucle de Brotonne.

A ce titre, un jury local d'experts a été constitué afin de pouvoir évaluer les parcelles. Ce dernier est composé de techniciens dans les domaines suivants : agronomie/fourrage, botanique/écologie, apiculture/faune sauvage. Les membres sont bénévoles mais il est proposé que leurs frais liés à la mission de jury (déplacement, hébergement, restauration) soient pris en charge.

Les membres de ce jury sont : Alix PFAFF (Chambre d'agriculture de Normandie), Jean-Paul THOREZ (naturaliste), Joël COLLIGNON (apiculteur), Gérard LEVILLAIN (agriculteur).

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
- Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés dans l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-753 du 19 juin 1991 ;
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
- Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
- Vu la délibération n° 74.14 du 12 juin 2014 ;
- Vu la délibération n°2019-12-140 du 13 décembre 2019 ;
- Vu la délibération n°2021-04-051 du 15 avril 2021 ;

Il est proposé d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement des membres du jury sur présentation de justificatifs.

Eure
 Azier
 Banneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bourqueçon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Ebreville
 Fontbec
 Fournelot
 Hauville
 Hogueville-Guencourville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Roulet
 Le Landu
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Roulet
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blicarville
 Saint-Pierre-du-Vat
 Saint-Cuen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roche
 Saint-Sulpice-de-Garbecqville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Azier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toufreville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Seine-Maritime

Abouville-Bénelosse
 Aunay-le-Ambourville
 Anguelleville
 Auzebosc
 Bardsville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantelieu
 Caudébec-en-Caux
 Duclat
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Juncéges
 La Bouille
 La Courbaque
 La Marlaye-sur-Seine
 Le Mesnès-sous-Jumèges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Nervise
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sabars
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Marie-de-Boscheriville
 Saint-Maurice-d'Ételan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haye
 Saint-Nicolas-de-la-Tour
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wendèle-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Côte
 Touffreville-la-Croix
 Triqueriville
 Valleville-la-Rue
 Vitequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Abzier
 Banneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Beuquillon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Conzeville-sur-Risle
 Etreville
 Foulbec
 Feurenot
 Hancote
 Honnemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Roulot
 Le Landin
 Mais-Venier
 Pont-Audemer
 Quibeville-sur-Seine
 Roudot
 Saint-Aubin-sur-Gaillarde
 Saint-Mards-de-Bacerville
 Saint-Pierre-du-Viel
 Saint-Omer-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Touaillie
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- décide d'approuver la prise en charge des frais de déplacement sur présentation des justificatifs des intervenants ;
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à cette prise en charge.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 21 septembre 2023



Jacques CHARRON
Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES C/	RECETTES C/

